Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191011-0000020695-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication: 18/10/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-10-8 **Séance du** vendredi 11 octobre 2019

APPEL A PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE -ANNÉE 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT:

M. TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

Mme JENN donne procuration à Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi Besson, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 365-1 et 3 et R 365-1, 3 et 6,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le règlement intérieur du FSL du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 10ème Commission lors de sa séance en date du 20 septembre 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement de l'appel à projets pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et à la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2020,
- Approuve le cahier des charges (et ses annexes) y afférent, joint à la présente délibération,
- Approuve le montant de l'enveloppe globale de l'appel à projets de 557 679 € qui sera prélevé sur le budget du Fonds géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à lancer l'appel à projets le 18 octobre 2019, les candidats ayant jusqu'au 22 novembre 2019 pour se positionner.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité